

Action 2-07 : Signaler trottoirs et chemins

- (Signaler trottoirs et chemins)
- Évolution du projet
- Les comptes rendu de réunion

Contexte et objectifs

La marche à pied peut être une alternative à la voiture pour des trajets spécifiques (court, peu de volume à déplacer,...).

La création de nouvelles infrastructures (trottoirs et sentiers) permettant de se déplacer à pied sur la commune doit s'accompagner d'une signalétique adaptée. L'objectif est de signaler la totalité des itinéraires.

Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques suivants: « Relier les différents lieux de vie de la commune par des modes de transports doux » et « Préserver notre paysage et notre environnement ».

Étapes proposées

1. Identifier les trottoirs et sentiers communaux à signaler
2. Identifier le lieu des panneaux de signalisation et les informations (distance, durée,...)
3. Choisir une signalétique en matériaux durables
4. Implanter la signalétique

Porteur de l'action	Mairie, Conseil Général
Communication	Feuille d'OPIO, site Web
Partenaires techniques	Services techniques d'OPIO
Partenaires financiers pressentis	Mairie, Conseil Général
Indicateurs	Nombre de panneaux implantés
Budget	
Échéancier	
Avancement	

Finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

From:

<https://wiki.mairie-opio.fr/> - **Commune d'Opio**

Permanent link:

<https://wiki.mairie-opio.fr/doku.php?id=agenda21:axe2:action-2-07&rev=1352975237>

Last update: **06/07/2014, 14:10**

